

# PRESENTATION ENQUETE CADRE DU LAC DE SELINGUE

- Atelier Régional UEMOA du 20 au 24 Juin 2011 à Cotonou -

**Soumaïla DIARRA**

***Chef de la Division Aménagement des  
Pêcheries et Aquaculture (DAPA)***



# I. INTRODUCTION

Le Lac de Sélingué a été retenu pour la mise en œuvre de la Composante III du Programme d'Appui à la Collaboration en matière de Recherche (CRSP) intitulé « Développement de la Pêche dans le Lac de Sélingué », financé par l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID)

Après sa mise en eau, il a accueilli des communautés de pêcheurs du Delta central à partir de 1980.

Le lac constitue une retenue d'eau d'une capacité de deux milliards de mètres cubes d'eau et un potentiel pour :

l'aménagement de 55 000 hectares de terre dont 20 000 hectares autour du lac ;

la production de 200 millions de KWH par an ;

la production de **4 000 tonnes de poisson par an.**

la pêche dans le Lac de Sélingué contribue de manière significative à l'économie nationale à travers l'appui à la sécurité alimentaire, l'amélioration des revenus des pêcheurs et la création d'emplois.

# II. OBJECTIFS DE L'ENQUETE CADRE

---

## **2.1 Objectif global**

L'objectif global de l'enquête était de fournir des informations actualisées sur les équipements et infrastructures ainsi que sur les prestataires de services sur les sites de débarquement, la composition, l'importance et la répartition de l'effort de pêche pour guider le développement et la gestion de la pêche dans le lac de Sélingué.

# OBJECTIFS DE L'ENQUETE CADRE (SUITE)

## **2.2 Objectifs spécifiques :**

---

- le nombre de sites de débarquement du poisson;
- les infrastructures et les équipements disponibles au niveau des sites de débarquement de poisson;
- les prestations de services, notamment les associations/coopératives de pêcheurs;
- le nombre de pêcheurs;
- le nombre et les types de pirogues de pêche et leurs modes de propulsion;
- les types et les dimensions des engins de pêche utilisés et le mode de fonctionnement des filets;
- faire des recommandations spécifiques sur la gestion et le développement de la pêche de Sélingué

# III. PHASE PREPARATOIRE

## **3.1 Elaboration des questionnaires et manuels**

Avant la formation des participants à l'enquête cadre proprement dite, les questionnaires d'enquête et le manuel de formation ont été développés. Il s'agit de la collecte d'information sur tous les types d'engins et de pirogues de pêche qu'on retrouve sur le lac de Sélingué ainsi que les équipements disponibles au niveau des débarcadères indispensables à la bonne manutention du poisson.

## **3.2 Equipements et outils d'enquête**

Tous les équipements et outils d'enquête ont été achetés et comprenaient entre autres: des bloc-notes, chemises, crayons, taille-crayons, gommes, rubans/cordes pour mesurer.

# IV. FORMATION

---

## 4.1 Objectif global

L'objectif global de la formation des superviseurs et des agents recenseurs était de:

- ❑ les orienter par rapport à l'enquête cadre;
- ❑ leur permettre de comprendre les terminologie de l'enquête cadre;
- ❑ les initier à la méthodologie de l'enquête cadre.

## 4.2 Thèmes de formation:

- ❖ l'importance de l'effort de pêche dans la production durable de poisson;
- ❖ les techniques d'entretien;
- ❖ les équipements et engins de pêche;
- ❖ la définition des terminologies de l'enquête ;
- ❖ comment remplir les sections A, B et C du formulaire de saisie de l'enquête cadre;
- ❖ comment remplir la section D du formulaire de saisie de l'enquête cadre à l'aide de la section E;
- ❖ l'épreuve pratique écrite de l'enquête cadre;
- ❖ la pratique de l'enquête cadre sur le terrain;
- ❖ la révision des épreuves pratiques écrites de l'enquête cadre.

# V. METHODOLOGIE DE L'ENQUETE CADRE

---

La méthodologie utilisée comprend les étapes suivantes:

- le déroulement de l'enquête cadre (02 ateliers de formation);
- la collecte des données (remplissage du formulaire de saisie);
- la saisie des données (base de données créée et développée à Nairobi au Kenya);
- la préparation du rapport d'enquête cadre de la pêche sur le lac de Sélingué (à Nairobi au Kenya).

# VI. RESULTATS ENQUETE CADRE

---

## 6.1 Nombre de campements de pêche

Un campement a été défini comme étant une plage avec au moins cinq pirogues de pêche en état de marche. Au cours de cette enquête, on a dénombré **76 campements** repartis inégalement le long du Lac de Sélingué. La plupart des campements se trouvent dans la commune de Séré Moussa ani Samou avec 18 campements (23,7%) suivis de Baya 15 (19,7%) avec Danou et Sankarani ayant les plus petits nombres 2 (2,6%) et 3 (3,9%) respectivement

## 6.2 Répartition des équipements au niveau des campements

Les équipements observés se composent de plateformes (hangars de poisson), de chambres froides, de pontons, de jety, de sources d'eau potable, d'alimentation électrique, de magasins de stockage de poisson, de routes praticables en toute saison, d'ateliers de réparation de pirogues, de filets, de moteurs et de toilettes. Un seul campement (1,35%) sur un total de 76 disposait d'une plateforme de poissons (hangar de poissons) tandis que 35,5% (27 campements) étaient accessibles par route en toute saison. 3,9% et 5,3% des campements disposaient d'alimentation électrique et d'eau potable respectivement. La proportion de campements ayant des pontons, des toilettes, et un magasin de stockage de poisson était de 3,9% (3 campements), 2,6% (2), et 2,6% (2) respectivement.

## Répartition des équipements au niveau des campements (suite)

---

Ces faibles pourcentages de la disponibilité d'équipements étaient également les mêmes pour d'autres équipements tels que les pirogues, la réparation de filets et de moteurs qui représentaient seulement 9,2% (7), 2,6% (2) et 1,3% (1) de l'ensemble des campements. Les plaques de séchage et les fours de fumage pour le traitement du poisson étaient les seuls équipements disponibles au niveau de chacun des 76 campements tout au long du lac.

Plus de 57%, soit 44 campements bénéficiaient de la couverture par un réseau de téléphonie mobile et 14 (18,4%) des campements avaient accès à des écoles primaires dans un rayon de deux kilomètres par rapport à 11 (14,5%) qui avaient accès à un centre de santé dans le même rayon.

## Répartition des équipements au niveau des campements (fin)

Le nombre de campements affiliés à une Coopérative/Association de pêcheurs était de 28 (36,8). Cependant, seulement 3 (3,9) avaient un bureau au niveau du campement.

Le nombre de campements ayant bénéficié de séances de sensibilisation sur le VIH/SIDA au cours de la dernière année s'élevait à 41 (53,9%) et 27 (35,5%) avaient des services de dépistage volontaire et d'appui psychologique et moral tandis que 26 (34,2%) bénéficiaient d'ARV pendant la même période. Un pourcentage relativement plus faible (34,2%) des campements avait des programmes d'appui aux veuves et orphelins au cours de la dernière année.

## 6.3 Répartition des pêcheurs

~~Tout comme les campements de pêche, la plupart des pêcheurs se trouvent dans la commune de Baya (570) suivie de la commune de Séré Moussa ani Samou (485) et Danou qui ferme la marche avec seulement 61. Au cours de l'enquête, on a dénombré un total de 2 666 pêcheurs dans le lac.~~

## 6.4 Nombre de pirogues de pêche

~~Dans le cadre de l'Enquête cadre de février 2009, le~~ nombre réel de pirogues de pêche opérant dans le Lac de Sélingué s'élève à 1 015 avec la commune de Baya ayant le plus grand nombre 236 (23,3%) suivie de Séré Moussa ani Samou 180 (17,7%) et de la commune de Wassoulou Ballé avec 110 (10,8 %). La commune de Daunou a le plus petit nombre de pirogues de pêche avec 25 (2,5%) suivie de Sankarani avec 64 (6,3%) et Syentoula avec 81 (8,1%).

Le type de pirogue de pêche le plus répandu dans le lac est la pirogue de pêche non motorisée dont le nombre s'élève à 953 (93,9%) tandis que le nombre de pirogues de pêche motorisées ou Pinasses s'élève à 62 (6,1%).

## 6.4 Nombre de pirogues de pêche (fin)

- ▣ La répartition du nombre moyen de pirogues de pêche opérationnelles par campement en 2009 a indiqué que la commune de Yallankoro Soloba avait le nombre le plus élevé avec 26 pirogues de pêche opérationnelles par campement suivie de Sankarani avec 21, Baya avec 16, Tagandougou et Daunou avec 13 chacune, Djallon Foula et Syentoula avaient chacune 12, Wassoulou Ballé avec 11 et Séré Moussa ani Samou boucle la marche avec 10. Au niveau de l'ensemble du lac, le nombre moyen de pirogues de pêche opérationnelles par campement était de 13.

## 6.5 Mode de propulsion des pirogues de pêche

La majorité des pirogues de pêche (531) opérant dans le Lac de Sélingué utilisaient des pagaies (52,3%) tandis que 402 pirogues de pêche (39,6%) utilisaient des perches. Le reste des pirogues de pêche, soit 62 (6,1%), était muni de moteurs hors-bord. Vingt (20) pirogues utilisaient des voiles comme mode de propulsion. La forte concentration de pirogues motorisées (pinasses) a été constatée à Séré Moussa ani Samou (12 pirogues) suivie de Baya (10 pirogues), Syentoula et de Tagandougou avec 8 pirogues, Djallon Foula et Wassoulou Ballé avec 7, Sankarani avec 5, Yallankoro Soloba avec 4 tandis que la commune de Daunou n'avait qu'une seule pirogue.

## 6.6 Epaves de pirogues de transport

- Pendant l'Enquête cadre sur la pêche dans le lac de Sélingué en février 2009, on a dénombré au total 278 épaves de pirogue. Une épave de pirogue désigne une pirogue endommagée qui est irréparable. Le nombre le plus élevé d'épaves a été observé dans les communes de Séré Moussa ani Samou (80) et de Baya (61) tandis que le nombre le moins élevé a été constaté à Daunou (7) et à Djallon Foula (10).
- Au cours de l'enquête, on a dénombré au total 48 pirogues de transport de poisson et 253 pirogues de transport d'autres articles. Le nombre le plus élevé de pirogues de transport de poisson a été enregistré dans les communes de Sankarani (26) et de Séré Moussa ani samou (7) contrairement à Djallon Foula et Wassoulou Ballé où on a rien constaté. Le nombre le plus élevé de pirogues de transport d'autres articles a été observé à Séré Moussa ani Samou avec 225 (88,9%) sur l'ensemble (située entre les deux bras du Lac de Sélingué).

## 6.7 Engins de pêche

---

Un engin de pêche désigne tout dispositif utilisé pour capturer les poissons dans l'eau. Il pourrait s'agir d'un filet, d'un hameçon (palangre), de tout type de piège, qu'il soit traditionnel ou moderne, plus tous les accessoires. Les principaux engins de pêche utilisés dans le Lac de Sélingué sont énumérés ci-dessous. Pendant l'enquête, on a relevé neuf différents types d'engins de pêche, notamment les filets maillants dormants, les filets maillants coulissants, les filets mono filaments, les sennes, les filets éperviers, les nasses, les barrages, les palangres et les lignes.

## 6.8 Filets maillants

- Les filets maillants désignent un ensemble de filets tenus verticalement à l'aide de flotteurs et de plombs et installés en ligne droite dans l'eau (fond du lac, eau de surface). Pour les besoins de cette enquête, toutes les formes de fonctionnement des filets maillants seront concernées. Les filets maillants seront classés selon leur mode de fonctionnement. Trois types de filets maillants sont utilisés dans le Lac de Sélingué. Il s'agit des :
  - Filets maillants dormants;
  - Filets maillants coulissants;
  - Filets mono filaments.
- Pendant l'enquête, on a dénombré au total 2 936 filets maillants dormants, 35 filets maillants coulissants et 324 filets mono filaments

## Filets maillants (suite)

- Les dimensions des mailles (c.-à-d. la maille étirée mesurée diagonalement d'un nœud à un autre) en centimètres pour chacun des filets maillants ont été enregistrées selon le nombre de filets. Dans le lac de Sélingué, les pêcheurs mesurent les mailles de leurs filets en termes de ce qu'ils appellent "doigts" plutôt qu'une unité mesurable comme le centimètre ou le millimètre. Pour convertir les mailles des "doigts" en centimètre ou en millimètre, les mêmes échantillons de filets maillants de différentes mailles ont été mesurés en millimètres (centimètres) et en "doigts". Ces mesures ont révélé qu'un (1) doigt équivaut à 25 millimètres (ou à un centimètre). Pour cette raison, on retiendra le centimètre plutôt que le "doigt" ou le millimètre dans ce rapport.

## Filets maillants (suite)

- Les filets maillants de 1-2 doigts (1-2 centimètres) ne sont autorisés dans le lac que pendant quatre mois, entre novembre et février, pour la pêche *d'Alestes*. L'enquête a été réalisée en février ; ainsi les filets maillants de 2 centimètres et de moins de deux centimètres ont été recensés. Sur l'ensemble du lac, on a répertorié 3 295 filets maillants de 1 à 8 centimètres de maille. Les résultats révèlent des sommets pour les filets de 1 cm de maille et les filets de 2 à 4 cm. La plus forte concentration de filets maillants a été observée dans la commune de Baya avec 752 (22,8%), suivie de Séré Moussa ani Samou 616 (18,7%) et de Tagandougou avec 394 (12,0%).

## Filets maillants (fin)

- ▣ La plus faible concentration a été observée à Daunou avec seulement 86 filets maillants (2,6%) suivie de Sankarani avec 194 (5,9%) et de Syentoula 295 (8,0%). La taille de maille la plus répandue était celle de 3 cm avec 869 filets suivie de celle de 2 cm avec 840 filets et celle de 4 cm avec 559. On a constaté que les filets maillants avec des mailles supérieures à 6 cm n'étaient pas courants, particulièrement dans les communes de Daunou, Syentoula, Djallon Foula et Sankarani. J'imagine que la situation aurait été différente si l'enquête avait été réalisée en dehors de la période de novembre à février où les filets maillants de 1 à 2 cm de maille ne sont pas autorisés dans le lac.

## 6.9 Sennes

- La pêche à la senne dans le lac de Sélingué est pratiquée par près de 10 à 20 pêcheurs dans une pirogue de pêche qui est généralement motorisée. On a remarqué qu'une seule senne est utilisée dans une pirogue. Un total de 56 sennes a été répertorié dans le cadre de l'enquête.
- On a constaté le nombre le plus élevé de sennes dans la commune de Séré Moussa ani Samou avec 11, soit 19,6% du total. La commune de Séré Moussa ani Samou est suivie de Baya avec 9 sennes. La commune de Danou avait le nombre le moins élevé de sennes avec seulement une (1) suivie des communes de Yallankoro Soloba et de Sankarani avec 4 chacune.
- Le mode d'utilisation de cet engin est très dangereux pour les ressources halieutiques, car il n'est pas du tout sélectif.

## 6.10 Filets éperviers

- Le filet épervier est un engin de forme conique jeté à la surface de l'eau par le pêcheur. Une fois qu'il est jeté à la surface de l'eau, il s'étend et descend au fond d'où, dès qu'on le tire, il se referme sur ce qu'il attrape. On a dénombré au total 201 filets éperviers dans le lac pendant la période de l'enquête. La commune de Baya avait la plus forte concentration de filets éperviers avec 48 filets de ce genre, soit 23,9% du total. Elle est suivie de Séré Moussa ani Samou avec 35 filets éperviers (17,4%) et de Tagandougou avec 29 (14,4%). La plus faible concentration a été observée dans la commune de Danou avec 5 (2,5%) suivie de Sankarani 13 (6,5%) et Syentoula avec 15 (7,5%).

## 6.11 Nasses

- Il a été constaté que les nasses constituent des ~~engins de pêche très répandus dans le lac de Sélingué~~. Pendant l'enquête, on a répertorié au total 6 405 nasses. Tout comme pour les autres engins mentionnés ci-dessus, on a observé la plus forte concentration de nasses dans la commune de Baya avec 1 588 nasses, soit 24,8% du total. Séré Moussa ani Samou suit Baya avec 1 099 nasses (17,2%). Ce type d'engins était très répandu dans toutes les communes puisque la commune de Danou avec la plus faible concentration avait 240 nasses, soit 3,7% de l'ensemble répertorié sur le lac.

## 6.12 Barrages

- Bien qu'il s'agisse d'engins de pêche interdits dans le lac, on en a dénombré un grand nombre pendant l'enquête. Une pirogue de pêche peut avoir 20 à 50 barrages avec 1 à 5 pêcheurs. Les barrages sont placés dans les canaux avec des pièges au milieu pour attraper les poissons qui essayent de s'échapper. C'est une technique dangereuse, car elle n'épargne pas les jeunes sujets.
- Pendant l'enquête, on a dénombré 405 barrages, avec le nombre le plus élevé dans la commune de Yallankoro Soloba avec 100 barrages (24,7%) suivie de Syentoula 70 (17,3%), Baya et Séré Moussa ani Samou 50 chacune (12,3%), Sankarani et Danou avec 40 chacune (9,9%), Tagandougou 30 (7,4%) et Wassoulou Ballé 25 (6,2%). Aucun barrage n'a été répertorié dans la commune de Djallon Foula.

## 6.13 Palangres

- Dans le lac Sélingué, la palangre est utilisée généralement par un pêcheur. Deux types de palangres sont utilisés dans le lac selon les espèces visées. Il y a les longues palangres qui peuvent avoir un maximum de 1 000 hameçons sur une ligne de 100 mètres de longueur et d'autres avec un maximum de 100 hameçons. Les palangres de 1 000 hameçons visent les petites espèces de poissons et celles ayant 100 hameçons visent les plus grosses espèces de poissons. Sur une palangre particulière, seule les hameçons de même taille sont fixés et les tailles varient entre 10 et 13 pour celles qui visent les petites espèces de poissons et les hameçons de taille 12 à 15 visent les grosses espèces de poissons.

## Palangres (fin)

- Le nombre total de palangres répertorié pendant l'enquête s'élevait à 196 900 et le nombre le plus élevé d'hameçons a été observé dans la commune de Baya avec 31,8% (62 600 hameçons) suivie de Tagandougou 12,1% (23 900), Séré Moussa ani Samou 11,1% (21 800), Wassoulou Ballé 10,1% (19 900), Djallon foula et Yallankoro Soloba avec 9,3% (18 300) chacune, Syentoula 8,8% (17 400), Sankarani 5,9% (11 700) et le nombre le moins élevé à Danou 1,5% (3 000). La répartition des hameçons selon les tailles révèle une prédominance des hameçons No. 15, 12 et 13.

## 6.14 Lignes

---

- Il s'agit d'un engin rare dans le lac, car il est utilisé principalement par des touristes avec un pêcheur et une ligne. Pendant l'enquête, on n'a répertorié que quatre lignes dans les communes de Yallankoro Soloba et de Sankarani avec chacune deux lignes.

## 6.15 Engins de pêche et espèces visés

- Sur les 56 sennes répertoriées, 10 visaient le *Bagrus*, 37 le *Chrysichtys* et 9 le *Mormyrus* tandis que 50 barrages visaient les *Alestes*, 40 le *Chrysichtys* et 315 le *Tilapia*. Tous les 201 filets éperviers visaient le *Tilapia*.
- Les filets maillants de toutes les mailles de 1 à 8 cm visaient le *Chrysichtys* tandis que les filets maillants avec des mailles de 1 à 6 cm visaient le *Tilapia*. Les filets maillants ayant des mailles de 1 à 5 cm visaient les *Alestes* et le *Bagrus*, mais les filets ayant les mailles de 8 cm visaient également le *Bagrus*. Les filets ayant les mailles de 3 et de 7 cm ne visaient que le *Lates Niloticus* alors que les filets maillants de 1 cm et de 3 cm visaient le *Protopterus*. L'*Hydrocynus* et le *Mormyrus* étaient visés par les filets maillants de 1 cm et de 6 cm.

# Engins de pêche et espèces visés (fin)

- Les quatre lignes répertoriées visaient le *Tilapia* tandis que les 196 900 palangres avec des hameçons No. 10 à 15 ne visaient que le *Bagrus* et le *Clarias*. Les nasses visaient principalement le *Chrysichtys* bien que certaines visaient également le *Bagrus*, le *Tilapia*, l'*Hydrocynus*, le *Mormyrus* et les *Alestes*.

# VII. CONTRAINTES RENCONTREES

---

- ❖ Coût de l'enquête cadre;
- ❖ Problème de ressources humaines;
- ❖ Ne couvre que la zone écologique de Sélingué et non tout le pays

# VIII. RECOMMANDATIONS

---

- ❑ Suite aux résultats de l'Enquête cadre réalisée sur le lac de Sélingué en février 2009 et aux deux ateliers organisés à l'intention des acteurs de la pêche pour échanger sur lesdits résultats, les recommandations suivantes ont été formulées:
- ❑ Les responsables des Coopératives/Associations des pêcheurs au niveau des campements doivent être sensibilisés pour donner la priorité aux services d'assainissement et d'hygiène. Très peu a été fait en termes de couverture en infrastructures servant le secteur de la pêche au niveau des campements de pêche. La faible couverture des campements par des services d'assainissement et d'hygiène de base, particulièrement les toilettes et l'eau potable, soulève de sérieuses inquiétudes

# RECOMMANDATIONS (SUITE)

---

Nous recommandons l'interdiction totale des sennes dans le lac en raison de leur mode d'utilisation. Cet engin n'est pas sélectif et son mode d'utilisation est très dangereux pour les ressources halieutiques;

Le lac étant une zone de pêche relativement récente, on devrait faire attention à l'exploitation des ressources halieutiques, particulièrement avec des engins et des méthodes de pêche tels que les barrages, les filets maillants de petites mailles et les sennes ;

Les filets maillants de petites mailles doivent être interdits et de nouvelles méthodes de pêche ou de nouveaux engins doivent être conçus pour la pêche aux *Alestes*. On pourrait s'inspirer de l'exemple du Kenya en matière de pêche aux *Alestes* sur le Lac Victoria à l'aide de sennes de type moustiquaire

# RECOMMANDATIONS (SUITE)

- Il faudra se pencher également sur la question concernant les espèces ciblées pour déterminer si les espèces ciblées par les pêcheurs sont celles qu'ils pêchent effectivement en ciblant les Alestes avec les filets maillants d'un à deux doigts;
- Les efforts visant la suppression totale des barrages doivent être intensifiés pour interdire l'utilisation de ces engins dangereux dans le lac de Sélingué ;
- Les zones et les périodes de frayeur doivent être définies et protégées pour atteindre de bons résultats en matière de multiplication ;
- Des activités alternatives de survie pour les pêcheurs doivent être envisagées et développées pour réduire la pression sur la pêche de capture dans le lac. Il pourrait s'agir entre autres de la pisciculture, du maraîchage à travers la culture de la tomate, de légumes et de la pomme de terre, de la riziculture, de l'élevage de petits ruminants et de l'aviculture

# RECOMMANDATIONS (SUITE)

Les acteurs doivent être impliqués dans la gestion, le développement, l'exploitation et l'utilisation des ressources halieutiques en adoptant la co-gestion. Le Plan de Co-gestion participative du Lac de Sélingué adopté en décembre 2004 doit être opérationnalisé ;

Un Système adéquat de Suivi, de Contrôle et de Surveillance (SCS) doit être mis en place pour assurer l'utilisation durable des ressources halieutiques du Lac de Sélingué ;

Les Services de la pêche et les institutions de recherche en matière de pêche doivent collaborer étroitement pour assurer une utilisation et une gestion durables des ressources ;

Il est impératif de fixer un niveau maximal de l'effort de pêche en fonction des stocks disponibles afin d'orienter la réglementation de l'effort de pêche. Cela pourrait passer par l'analyse des résultats de l'Enquête cadre et de ceux d'autres études telles que l'analyse de la prise et les études hydro-

# RECOMMANDATIONS (SUITE)

Puisque les prises de *Lates Niloticus* (le capitaine) sont importantes dans le lac, des efforts doivent être faits en vue d'une gestion rationnelle de la pêche du *Lates Niloticus* puisque cette pêche est très importante pour le marché local et le marché de l'exportation ;

Les Associations/Coopératives de pêcheurs doivent être mandatées par la loi pour donner leur quitus aux pêcheurs avant d'obtenir un permis de pêche puisqu'ils (les pêcheurs) se connaissent mieux que les responsables des services de pêche ;

Les pêcheurs, à travers les Associations/Coopératives de pêcheurs, doivent s'organiser et mettre en place un système de fonds/crédits auto renouvelables pour s'appuyer mutuellement dans l'acquisition d'intrants ;

L'entretien des équipements au niveau des campements doit être l'affaire de l'Etat et des pêcheurs à travers les Associations/Coopératives de pêcheurs ;

# RECOMMANDATIONS (SUITE)

---

Le Plan local de Gestion de la Pêche dans le Lac de Sélingué adopté en mars 2004 et signé par douze (12) groupes d'acteurs doit être opérationnalisé pour remplir sa mission ;

Pendant les ateliers, il est apparu clairement que les politiciens encouragent leurs électeurs dans l'utilisation des méthodes et des engins de pêche proscrits en violation de la loi. Leur adhésion doit être sollicitée afin de mettre fin à ces comportements destructifs ;

Les acteurs ont également accusé certains responsables de la pêche d'adopter des comportements biaisés dans l'application de la loi. Ces derniers sont invités à y mettre fin dans l'intérêt des générations actuelles et futures ;

# RECOMMANDATIONS (fin)

---

- Il est recommandé de procéder aux enquêtes cadre du Lac de Sélingué tous les deux ans afin de pouvoir suivre de près l'évolution de l'effort de pêche et des infrastructures dans le sous secteur ;
- Il est en outre recommandé de faire la prochaine enquête cadre en dehors de la période de novembre à février pour comparer les résultats de ce rapport sur les filets maillants quand les filets maillants de deux doigts et moins ne sont pas autorisés dans le lac.

A photograph of a calm lake or bay. In the middle ground, a fishing net is stretched across the water, supported by numerous vertical wooden posts. The water is still, reflecting the sky. The shoreline is rocky with some greenery. In the foreground, there is a patch of dry, brownish grass and a single, thin, dried plant stem. The sky is a pale, clear blue.

MERCI DE VOTRE AIMABLE  
ATTENTION !